

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY
1980
COLLECTION



Distr.
LIMITEE
A/C.1/35/L.61
28 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 34 de l'ordre du jour

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

Afghanistan, Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique
populaire lao, Tchécoslovaquie et Viet Nam : amendements au projet de
résolution A/C.1/35/L.43/Rev.2

Préambule

1. Au quatrième alinéa, modifier comme suit le dernier membre de phrase :
"selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées et les effets nocifs, immédiats et à long terme, de ces armes pour les êtres humains et l'environnement dans les pays victimes,".
2. Remplacer le septième alinéa par le texte suivant :
"Notant également les déclarations de diverses organisations internationales, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge, concernant ces informations,".
3. Insérer l'alinéa suivant après le neuvième alinéa :
"Profondément préoccupée par la poursuite des programmes de recherche-développement dans le domaine des armes chimiques, notamment la mise au point d'armes contenant deux ou plusieurs agents chimiques, dont le déploiement pourrait compromettre l'action entreprise en vue d'interdire la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et déclencher une course aux armes chimiques,".
4. Insérer un nouveau onzième alinéa ainsi conçu :
"Priant instamment tous les Etats de s'abstenir de mettre au point, de fabriquer et de déployer de nouveaux types de munitions chimiques, notamment de munitions contenant deux ou plusieurs agents chimiques,".
5. Dans le onzième alinéa actuel, supprimer le membre de phrase "mentionnés dans les informations en question afin de déterminer les effets nocifs des armes chimiques en pareil cas" et le remplacer par le texte suivant : "et en particulier de

déterminer les effets nocifs de l'utilisation d'armes chimiques sur les êtres humains et sur l'environnement,".

Dispositif

6. Au paragraphe 1, remplacer "de réaffirmer leur volonté de s'acquitter scrupuleusement de toutes leurs obligations en vertu dudit Protocole" par "de s'acquitter scrupuleusement de toutes leurs obligations en vertu dudit Protocole sans aucune exception ni exemption".

7. Au paragraphe 4, insérer le membre de phrase "avec le consentement des pays intéressés" après le mot "procéder". Après "dommages causés", insérer "aux êtres humains et à l'environnement".

8. Remplacer le paragraphe 5 par le texte suivant : "Prie le Secrétaire général de mener cette enquête sur la base des propositions avancées par les Etats victimes de l'utilisation d'armes chimiques".

9. Ajouter à la fin du paragraphe 7 "et demande notamment aux Etats responsables de l'utilisation d'armes chimiques de contribuer à la réparation des dommages causés aux êtres humains et à l'environnement".